

PAR COURRIEL

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 22 avril 2026, par laquelle vous souhaitez obtenir les statistiques suivantes :

- « 1. Les données actualisées du nombre d'installations et places en CPE, en garderie subventionnée et non subventionnée ainsi que le nombre de RSGE et nombre de places en milieu familial pour les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue au 31 mars 2026 à l'image du tableau transmis l'année dernière (tableau joint).
2. Le nombre de RSGE et de places offertes dans les services de garde éducatifs en milieu familial dans les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue au 31 mars 2026 (à l'image du tableau transmis l'année dernière)
3. Obtenir les données des enfants en attente d'une place pour l'Abitibi-Témiscamingue et les MRC de la région selon l'âge pour la plus récente date possible. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous transmettons le résultat des vérifications effectuées dans le cadre de votre requête.

En réponse au premier volet de votre demande, vous trouverez en pièce jointe un tableau qui recense les données détenues par le ministère de la Famille (Ministère) et ce, en date du 31 mars 2026.

En réponse au deuxième volet de votre demande, vous trouverez ci-dessous un tableau qui compile les données visées par votre requête relativement au nombre de RSGE dans les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ce, en date du 31 mars 2026.

MRC	Nombre de RSGE	Nombre de places offertes
Abitibi	47	268
Abitibi-Ouest	50	267
La Vallée-de-l'Or	74	386
Rouyn-Noranda	76	327
Témiscamingue	27	148
Total	274	1396

En réponse au troisième volet, vous trouverez ci-dessous un tableau plus détaillé qui compile les données visées par votre requête relativement au nombre d'enfants en attente d'une place en service de garde dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, selon l'âge.

Âge en mois	Nombre*
0-11	125
12-23	352
24-35	238
36-47	170
48-59	76
60+	5
Total	966

* Données les plus récentes au 31 mai 2025.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, [REDACTED], mes sincères salutations.

Cynthia Richard
Responsable ministérielle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 2

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

NOMBRE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE ET DE PLACES OFFERTES
RÉGION 08 - ABITIBI-TÉMISCAMINGUE*

Données au	Numéro du territoire de bureau coordonnateur installation (TBC)	Région administrative / Nom du TBC	Places subventionnées en installation					Garderie non subventionnée		Total des places en installations
			CPE		Garderie subventionnée		Sous-total			
			Nombre d'installations	Nombre de places	Nombre d'installations	Nombre de places	Nombre de places	Nombre d'installations	Nombre de places	Nombre de places
31 mars 2026	801	MRC Témiscamingue	7	383	0	0	383	0	0	383
	802	Ville de Rouyn-Noranda	15	887	0	0	887	0	0	887
	803	MRC Abitibi-Ouest	4	251	1	48	299	0	0	299
	804	MRC Abitibi	5	335	0	0	335	0	0	335
	805	MRC La Vallée-de-l'Or	12	579	1	80	659	0	0	659
	806	MRC La Vallée-de-l'Or (Nation algonquine)	4	204	0	0	204	0	0	204
	Total	Région Abitibi-Témiscamingue	47	2 639	2	128	2 767	0	0	2 767

* Ces données comprennent les places en milieu autochtone